Burundi : compromis en 42 points pour l’organisation des élections de 2015

@rib News, 14/03/2013 â€“ Source XinhuaLes anciens prÃ©sidents de la RÃ©publique, les reprÃ©sentants du gouvernement e du parlement, le prÃ©sident de la Commission Ã©lectorale nationale indÃ©pendante (CENI), l'Ombudsman et les partis et acteurs politiques ont arrÃªtÃ© mercredi une feuille de route pour une bonne organisation des Ã©lections de 2015 au Burundi.RÃ©digÃ©e en 42 points, cette feuille de route comprend entre autres le chapitre sur le cadre lÃ©gal des Ã©lections et un autre sur la gestion et la conduite des Ã©lections.
Pour le cadre lÃ©gal, les participants Ã cette rÃ©union de trois jours ont recommandÃ© d'assurer l'adoption d'un code Ã©lector consensuel et de parvenir Ã un consensus sur les dispositions de la Constitution qui mÃ©ritent d'Ãªtre rÃ©visÃ©es avant les Ã©lections.Il a Ã©galement Ã©tÃ© recommandÃ© de demander au prÃ©sident de la RÃ©publique de prÃ©ciser les dispositions Constitution Ã amender dans les dÃ©lais raisonnables et de procÃ©der de maniÃ¨re inclusive Ã la prÃ©paration de la rÃ©visio d'harmonisation du cadre juridique rÃ©gissant les Ã©lections et la vie politique nationale.Il a enfin Ã©tÃ© recommandÃ© de veil au respect des libertÃ©s politiques et civiles fondamentales et d'harmoniser les lois nationales relatives aux droits de la personne et aux libertÃ©s publiques avec la Constitution ainsi que les instruments internationaux auxquels le Burundi est partie.Pour la gestion et la conduite des Ã©lections, les participants ont recommandÃ© d'assurer la rÃ©vision pÃ©riodique et transparente du fichier Ã©lectoral et la dÃ©livrance des cartes d'identitÃ© lÃ©gales et des cartes d'Ã©lecteurs Ã tous les citoye remplissant les conditions.Ils ont par ailleurs proposÃ© d'utiliser le bulletin de vote unique lors des prochains scrutins dont certains ont Ã©tÃ© mÃªme recommandÃ©s de les regrouper, d'adopter des insignes de partis distincts pour Ã©viter toute confusion et d'assurer le traitement Ã©quitable et la prise en charge des mandataires des candidats durant le processus Ã©lectoral.Un chapitre sur le mÃ©canisme de suivi a Ã©tÃ© prÃ©vu et prÃ©voit de veiller Ã la mise en Å“uvre des recommand de l'atelier dans un cadre inclusif comprenant les partis et acteurs politiques avec l'appui des Nations Unies et les partenaires internationaux.